

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 19 février 2016

Date de convocation : 16 février 2016

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

M. Didier GRUBER, adjoint

Mmes Martine CLAUDON et Laurette DIEBOLD, adjointes

MM Fabien GINSS, Mathieu KIEFFER, Nicolas LAUGEL, Denis LOTTMANN, Régis NIEDERLAENDER, Mmes Sophie DOLLINGER, Doris HEILIG et Stéphanie KUHLMANN.

Membres absents excusés : /

Membre absent non excusé : M. Francis RISCH

M. le Maire ouvre la séance à 20 h. Il salue et remercie les membres présents, constate que le quorum est atteint.

Mme Mélissa LAGEL est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- ajout d'un point supplémentaire: «8. Budget principal 2015 - Décision modificative n° 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ, la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2015
2. Adhésion à la Communauté d'Agglomération Haguenau – Val de Moder - Bischwiller
3. Subvention allouée à Horizons Jeunes
4. Chasse 2016
5. Association Foncière – Frais administratifs
6. Convention Mise à disposition d'un agent communal avec Olwisheim
7. Convention AGEHS
8. Budget principal 2015 - Décision modificative n° 2
9. Divers et communications.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 DECEMBRE 2015

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 04 décembre 2015. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HAGUENAU – VAL DE MODER - BISCHWILLER

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) constitue le troisième volet de la réforme des territoires, après :

- la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM)

- et après la loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral du 16 janvier 2015.

La loi NOTRe vise à clarifier le rôle de chaque échelon territorial et à rationaliser l'organisation territoriale en facilitant le regroupement des collectivités.

Ses objectifs sont les suivants :

- Couverture intégrale du territoire par les EPCI à fiscalité propre. Il est précisé que le Département du Bas-Rhin est d'ores et déjà intégralement couvert et ne possède pas de commune « isolée »,
- Rationalisation des structures intercommunales et syndicales,
- Seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre fixé à 15 000 habitants, avec des aménagements possible en fonction de critères géographiques et démographiques. A cet égard, avec une population de 15 353 habitants au 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes se situe, juste au-dessus du seuil fixé par la loi.
- Renforcement de l'intégration communautaire avec de nouvelles compétences pour les EPCI à fiscalité propre.

L'article L5210-1-1-IV du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'un projet de Schéma de Coopération Intercommunale est élaboré par le représentant de l'Etat dans le Département et présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin 2015 propose :

1. La suppression, la transformation et la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes, d'une part.
2. La création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre ainsi que la modification de leurs périmètres, d'autre part,

Il a été présenté le 1^{er} octobre 2015 aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et devra être arrêté avant le 31 mars 2016.

La commune de Mittelschaeffolsheim est intéressée à double titre par le projet de Schéma.

1. Proposition de suppression, la transformation et la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixte

La commune de **Mittelschaeffolsheim** est membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Assainissement de la Région de Brumath (SIVU). Le Préfet propose le transfert total de la compétence assainissement au SDEA et la dissolution du SIVU au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal a par délibération du 04 décembre 2015 émis un avis favorable à cette proposition.

2. La création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre ainsi que la modification de leurs périmètres :

Au niveau de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg, le Projet de schéma propose la création d'une communauté d'agglomération, la seule du Département, issue de la fusion des trois communautés de communes suivantes :

EPCI à fiscalité propre	Nombre de communes au 1^{er} janvier 2016	Population au 01.01.2015
CC de la Région de Haguenau	14 communes	48 716 habitants
CC de Bischwiller et environs	6 communes	22 867 habitants
CC du Val de Moder	6 communes	8 216 habitants
Total	26 communes	79 799 habitants

Cette fusion aboutirait ainsi à la création d'un ensemble de près de 80 000 habitants, étant précisé que le seuil

démographique de création d'une communauté d'agglomération est de 50 000 habitants.

Le projet de schéma départemental propose d'approfondir la réflexion dans la perspective d'une fusion qui pourrait associer, en plus des trois communautés précitées, celles de la Basse-Zorn et de la Région de Brumath.

EPCI à fiscalité propre	Nombre de communes au 1^{er} janvier 2016	Population au 01.01.2015
CC de la Basse-Zorn	7 communes	16 913 habitants
CC de la Région de Brumath	10 communes	15 353habitants

La création d'une Communauté d'Agglomération par fusion des 5 communautés susmentionnées regrouperait ainsi 43 communes totalisant 112 065 habitants (au 1^{er} janvier 2015).

Début octobre, le Préfet a notifié cette proposition à la Communautés de Communes de la Région de Haguenau, du Val de Moder et de Bischwiller et environs, ainsi qu'aux communes membres de ces EPCI à fiscalité propre, lesquelles disposaient alors d'un délai de deux mois pour émettre un avis.

En parallèle, par courrier daté du 22 octobre 2015, le Préfet a adressé le projet de schéma aux Communautés de Communes de la Région de Brumath et de la Basse-Zorn en les invitant à prendre position dès à présent.

En effet, le SDCI devra être arrêté avant le 31 mars 2016, après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui pourrait amender le projet initial.

Au regard des enjeux pour le territoire de la Communauté de Communes, une réflexion a été engagée dès la fin de l'été et s'est poursuivie jusqu'à ces derniers jours. Les élus du territoire ont débattu, au sein de différentes instances municipales et communautaires, sur la place et de l'avenir de notre territoire, au sein de la Grande Région d'une part, et, d'autre part, entre l'Eurométropole et la future Communauté d'Agglomération de Haguenau, laquelle regroupera, a minima, les Communautés de Communes de Haguenau et du Val de Moder.

La Communauté de Communes de la Région de Brumath aujourd'hui :

La Communauté de Communes de la Région de Brumath a été créée en 1997 suite à la dissolution du SIVOM de la Région de Brumath et l'intégration de la commune de Mommenheim. Cette création visait à construire un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. Au fil des transferts de compétences et de la création d'équipements structurants (PDA, écoles, accueils périscolaires et de loisirs, médiathèque, réseau de lecture publique...) la Communauté de Communes s'est affirmée comme un acteur de premier plan pour aménager l'espace, offrir de nombreux services à la population et favoriser ainsi l'attractivité des 10 communes qui la composent. Cela se traduit aujourd'hui par une très forte intégration fiscale, puisque la Communauté de Communes a aujourd'hui le 3^e Coefficient d'intégration fiscale (CIF) le plus élevé des EPCI du département. Le CIF est en effet l'indicateur de référence pour mesurer la part des compétences exercées au niveau d'un groupement.

Avec une population de 15 353 habitants (au 1^{er} janvier 2015), la Communauté de Communes n'est pas directement concernée par le seuil de fusion fixé par la Loi NOTRe (15 000 habitants). Il n'en demeure pas moins qu'elle se situe juste au-dessus de ce seuil.

Par ailleurs, la recomposition du paysage institutionnel, le contexte législatif et budgétaire justifient une réflexion collective sur la place et l'avenir de notre territoire entre la Grande Région d'une part, l'Eurométropole, et la future Communauté d'Agglomération de Haguenau, d'autre part.

Afin de prendre la mesure des enjeux, il convient de rappeler quelques éléments de contexte:

- La Région Alsace était composée de 2 départements et totalisait environ 1,8 million d'habitants. Au 1^{er} janvier 2016, la Grande Région « ACAL » (Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine) réunit 10 départements pour une population de 5,5 millions d'habitants.

A l'heure actuelle la Communauté de Communes occupe, à l'échelle de la Région ACAL, la 92^e place sur les 249 EPCI à fiscalité propre recensés. Avec les effets attendus des fusions en cours, le nombre d'EPCI serait ramené au 1^{er} janvier 2017 à 148. La Communauté de Communes de la Région (à périmètre constant) serait ainsi reléguée à la 106^e place. Elle serait de ce fait dans une position beaucoup plus difficile pour peser dans les tours de tables des schémas d'aménagement et de développement économique élaborés par la Région.

L'intégration de notre territoire dans le périmètre de la seule Communauté d'Agglomération qui sera créée dans le Département du Bas-Rhin constituerait à cet égard une chance pour nos communes.

- Par ailleurs, force est de constater que les tensions sur les budgets des collectivités se poursuivront en 2016 et en 2017. Tout laisse à penser que la situation ne devrait pas s'améliorer en 2018-2020. Les analyses et simulations financières démontrent que la situation sera réellement très difficile pour nombre de collectivités à partir de 2017.

Avec un CIF de 0,57, la Communauté de Communes est très fortement intégrée, elle assume des compétences extrêmement importantes qui pèsent lourdement sur les budgets. Elle doit faire face, comme l'ensemble des collectivités, à une baisse drastique des dotations de l'Etat et la contribution au redressement des dépenses publiques augmentera encore en 2016 et en 2017. Dans ces conditions, la question du niveau et de la qualité des services offerts à la population se pose.

Aujourd'hui, la perspective de participer à la création d'une communauté d'agglomération dans l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg pourrait ainsi constituer une réelle opportunité pour le territoire:

- La loi NOTRe prévoit dès 2017 de nouveaux transferts de compétences vers les EPCI à fiscalité propre. La capacité de la Communauté de Communes de la Région de Brumath, à périmètre constant, d'exercer l'ensemble de ses compétences (actuelles et futures) se posera dès lors à très court terme. La Communauté de Communes a aujourd'hui l'opportunité de participer à la création d'une nouvelle entité plutôt que d'être intégrée à terme dans un EPCI pré-existant, dont les compétences, les règles de gouvernance et le projet de territoire sont déjà arrêtés. Les élus du territoire auraient ainsi la possibilité, d'être acteur et de participer à la construction d'un nouvel espace de solidarité et de développement.
- Notre territoire serait ainsi plus fort pour faire face aux défis économiques, sociétaux et environnementaux qui s'imposent à nous par une action intégrée et des moyens plus conséquents.
- La mise en commun de moyens permettrait de réaliser des économies d'échelles plus importantes
- Des financements auxquels la Communauté de Communes n'a pas accès actuellement pourraient être mobilisés (Contrat de Plan Etat Région...).
- La Communauté d'Agglomération bénéficierait d'incitations financières très significatives qui permettraient au territoire fusionné, non seulement d'échapper à la diminution de la DGF, mais de surcroît de bénéficier, à législation constante, d'un gain certain.
- Par ailleurs, le jeu des mécanismes de neutralisation fiscale permettrait de ne pas alourdir la pression fiscale.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunira le 17 mars 2016.

Le schéma définitif sera adopté par le Préfet avant le 31 mars 2016, après quoi (d'ici le 15 juin 2016) seront arrêtés les projets de périmètres intercommunaux, sur lesquels les communes et EPCI concernés seront à nouveaux consultés.

Enfin, les arrêtés préfectoraux portant création, modification et/ou fusion d'EPCI à fiscalité propre seront pris avant le 31 décembre 2016, pour produire effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

C'est dans ce calendrier extrêmement serré que le Conseil de Communauté d'une part, et les communes membres de la CCRB, d'autre part, sont invités à se prononcer avant la fin du mois de février 2016 sur la proposition de création d'une Communauté d'Agglomération, issue de la fusion des Communautés de Communes de Haguenau, Bischwiller, Val de Moder, Basse-Zorn et Brumath.

Laurette DIEBOLD explique que si cette fusion ne se faisait pas maintenant, nous pourrions dans l'avenir être contraints de fusionner avec un EPCI avec lequel nous ne le souhaiterions pas forcément.

Didier GRUBER explique qu'adhérer à cette Communauté d'Agglomération permettrait de participer à la création de ce projet et d'évoluer ensemble.

M. le Maire dit que c'est une réelle occasion de pouvoir bénéficier de plus de moyens (subventions, bâtiments) et précise que les taxes communautaires seront nivelées en jonglant avec les taxes locales.

Fabien GINSS émet des doutes quant à la réelle augmentation des budgets alloués et des avantages de cette fusion.

M. le Maire expose les réticences de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn à intégrer cette Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'intégrer la Communauté de Communes de la Région de Brumath dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Haguenau à créer au 1^{er} janvier 2017.

CHARGE M. le Maire de notifier la présente délibération à M. le Préfet du Bas-Rhin, à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg, à M. le Président de la Communauté de Communes de la Région de Brumath

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR

3. SUBVENTION ALLOUEE A HORIZONS JEUNES

Rapporteur : Mme Laurette DIEBOLD

Laurette DIEBOLD présente le projet développé en partenariat avec l'Association « Horizons Jeunes » de Brumath qui consiste à proposer des activités aux jeunes de 10 à 15 ans au préau de l'ancienne école maternelle.

Deux manifestations ont été organisées pour l'instant :

- le 18 décembre 2015 : démonstration de taekwondo, projection d'un film et dégustation de crêpes, 25 personnes étaient présentes.

- le 9 février 2016 : à l'occasion du Mardi Gras, soirée « Carnaval et karaoké » avec apéritif dinatoire 15 personnes étaient présentes.

Nicolas LAUGEL et Laurette DIEBOLD y ont assisté.

Les réunions de préparation avant les manifestations se déroulent le mardi soir.

Le concept fonctionne bien. Il est un peu difficile de rassembler les jeunes car ils n'avaient plus l'habitude mais ces soirées leur ont plu et différents publics ont assisté aux réunions et aux manifestations.

Pour rappel, la signature de la convention d'occupation du préau a été autorisée par le Conseil Municipal dans sa séance du 03/07/2015. L'occupation de ce préau sera facturée à hauteur de 1 000 € l'année à l'Association Horizons Jeunes.

Laurette DIEBOLD propose, comme évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 04/12/2015, l'attribution d'une subvention à l'Association Horizons Jeunes dès l'année 2016 d'un montant de 1 000 € pour l'organisation concrète des activités à destination des jeunes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer une subvention à l'association Horizons Jeunes pour un montant de 1 000 €.

DIT que cette dépense sera inscrite dans le budget 2016 – section de fonctionnement – compte 6574

DECIDE de facturer l'occupation du préau de l'ancienne école maternelle pour un montant de 1000 € annuel.

DIT que cette recette sera inscrite dans le budget 2016 – section de fonctionnement – compte 752

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR

4. CHASSE 2016

Le maire rappelle qu'il y a lieu de décider de l'affectation du produit de la chasse 2016 d'un montant annuel de 700 €. Il est généralement reversé à l'Association foncière de Mittelschaeffolsheim.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le produit de la chasse 2016 à l'Association Foncière de Mittelschaeffolsheim.

DIT que cette recette sera inscrite dans le budget 2016 – section de fonctionnement – compte 7713

DIT que cette dépense sera inscrite dans le budget 2016 – section de fonctionnement – compte 65737

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR

5. ASSOCIATION FONCIERE – FRAIS ADMINISTRATIFS

M. le Maire informe le Conseil qu'il a demandé lors de l'Assemblée Générale de l'Association Foncière de Mittelschaeffolsheim du 26 janvier 2016, une participation financière annuelle de 100 € pour les différents services et frais administratifs mis à disposition de l'association foncière.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

DIT que cette recette sera inscrite dans le budget 2016 – section de fonctionnement – compte 70688

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR et 1 abstention (Régis NIEDERLAENDER)

6. CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AVEC OLWISHEIM

La possibilité d'une convention de mise à disposition d'agents techniques entre les communes de Mittelschaeffolsheim et d'Olwisheim a été étudiée. La convention a été mise en forme par la Commune d'Olwisheim. Cette mise à disposition permettrait aux agents de travailler ensemble 2 jours par semaine dans la même commune.

- M. Francis VELTEN, agent d'entretien à 35/35^{èmes} à Mittelschaeffolsheim serait mis à la disposition de la Commune d'Olwisheim à raison de 7/35^{èmes}.

- M. Claude VOGEL, agent d'entretien à 17,5/35^{èmes} à Olwisheim serait mis à la disposition de la Commune de Mittelschaeffolsheim à raison de 7/35^{èmes}.

- Il s'agirait d'une convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans, qui serait signée après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Or, le Maire a pris contact avec Madame Pascale CORNU, Directrice Générale des Services du Centre de Gestion du Bas-Rhin et cette convention n'est pas réalisable car cette mise à disposition n'est possible que pour des agents titulaires ou en CDI. M. VOGEL, en CDD à Olwisheim ne pourra passer en CDI qu'à compter du 01/07/2020.

Au regard des dernières nouveautés, M. le Maire propose de mettre en attente ce projet de mise à disposition.

7. CONVENTION AGEHS

L'association AGEHS, dite « Association de Géobiologie pour l'Environnement, l'Habitat et la Santé » dont le siège social est situé à PRINTZHEIM 67490 – 2 A, rue des champs est une association à but non lucratif et a pour objectif d'accompagner et de soutenir des personnes sensibles à leur environnement (source d'eau, ondes électriques ou magnétiques...) en analysant la ou les origines de leurs problématiques.

M. Christian MALO a pris contact avec M. le Maire afin de mettre en place une convention qui leur permettrait de récolter la sève des bouleaux situés sur le ban de Mittelschaeffolsheim.

La sève de bouleau est connue en Europe occidentale depuis le XIIe siècle pour ses vertus dépuratives et revitalisantes. Récoltée artisanalement le matin dans les forêts d'Alsace, elle est filtrée et conditionnée immédiatement pour une distribution l'après-midi même. La récolte a lieu 8 semaines par an, de mi-février à mi-avril.

La convention est renouvelable par tacite reconduction.

La mise à disposition des bouleaux à cette association engendre une contrepartie financière annuelle de 800 € au bénéfice de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'Association AGEHS

- **DIT** que cette recette sera inscrite dans le budget 2016 – section de fonctionnement – compte 7028

Adopté: 10 voix POUR et 2 abstentions (Stéphanie KUHLMANN et Régis NIEDERLAENDER).

8. BUDGET PRINCIPAL 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant l'exécution budgétaire de l'année 2015,

Considérant que les crédits du chapitre 014 se révèlent insuffisants,

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n° 2 comme suit qui n'affecte en rien les résultats du budget principal 2015.

SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES :

Ecriture d'ordre :

- chap. 022 article 022 (dépenses imprévues) :

- 190,00 €

- chap. 014 article 73925 (fonds de péréquation. Des recettes fiscales commu. et interco.) :

+ 190,00 €

CHARGE M. le Maire de l'ensemble des formalités.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR.

9. DIVERS ET COMMUNICATION

a. Situation Francis RISCH

M. le Maire fait un point sur la situation de M. Francis RISCH, conseiller municipal. Ce dernier a envoyé à M. le Maire son souhait de démissionner du Conseil Municipal par SMS le 04.12.15. M. le Maire a tenté de le joindre à plusieurs reprises pour en discuter, sans résultat. Après avoir salué les propositions et l'investissement de M. RISCH sur certains dossiers, M. le Maire rappelle que toute démission du Conseil Municipal n'est valable qu'après dépôt de celle-ci signée en mairie. M. le Maire propose de l'en informer par courrier recommandé.

Le Conseil Municipal en prend acte.

b. Entretien abords RPI SUD

M. le Maire informe le Conseil qu'il a assisté à une réunion à la Communauté de Communes pour discuter d'une éventuelle convention pour l'entretien de l'extérieur de l'école « La Rose des Vents » à Donnenheim.

M. le Maire attend cette convention afin de pouvoir en délibérer.

c. S'Dorfblaettel – sujets pour articles

M. le Maire demande s'il y a des sujets spécifiques que l'assemblée voudrait faire paraître dans le journal municipal et précise que les informations doivent être transmises à Martine CLAUDON avant le 2^{ème} tiers de mars.

Le Conseil Municipal en a pris note.

d. Décès René KOESSLER

M. le Maire annonce le décès de M. René KOESSLER, il est décédé le 11 février 2016 à PFAFFENHOFFEN. Il a été enterré le 15 février 2016 dans le cimetière communal de Mittelschaeffolsheim.

Le Conseil Municipal en a pris note.

e. Nouveaux horaires de la Mairie

M. le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux horaires de la Mairie, qui font suite à l'embauche de Mélissa LAGEL :

Les horaires d'ouverture, à compter du 22 février 2016, sont :

Lundi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mardi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mercredi : FERMÉ

Jeudi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Vendredi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Il est précisé que les plages d'ouverture ne sont pas modifiées, seuls les horaires des lundis et mercredis ont été échangés.

Le Conseil Municipal en a pris note.

f. Poste - le facteur roule à gauche

M. le Maire rappelle le courrier envoyé le 02/07/2015 à La Poste, concernant les modalités de distribution du courrier. En effet il leur a été signalé que les véhicules de la poste roulaient à gauche et non à droite comme le prévoit le code de la route national. M. le Maire lit ensuite la réponse datant du 13/10/2015 qui indique que les agents ne sont effectivement pas censés rouler à gauche, et que ce point sera abordé lors de la révision des tournées de distribution au 1^{er} semestre 2016.

M. le Maire signale un accident arrivé le 12/02/2016 alors qu'une personne sortait de chez elle en voiture au niveau du 8 rue de Mittelhausen. L'impact se situe à l'avant droit de sa voiture et à l'avant gauche de la

voiture de la Poste.

Les dégâts ne sont que matériels, mais ils auraient pu être plus graves, si cela avait été un piéton.

Denis LOTTMANN signale que les facteurs roulent même sur sa pelouse et mettent le courrier dans la boîte aux lettres à travers la fenêtre afin d'éviter de sortir de la voiture.

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Anne-Sophie COURTEAUX doit prendre contact avec lui très rapidement et propose de faire un courrier en recommandé avec une copie du courrier reçu et indique qu'il serait préférable de rassembler plusieurs témoignages.

Le Conseil Municipal en a pris note.

g. Journée citoyenne 02 avril : Travaux

M. le Maire annonce que le 02 avril aura lieu la journée citoyenne. Les travaux proposés sont :

- Mise en peinture des murs intérieurs de la salle communale (préparation + 1^{ère} couche)
- Mise en place de poteaux à l'étang (pour installation du grillage)
- Ponçage et peinture des bancs à l'aire de jeux.
- Nettoyage de l'Eglise.

Martine CLAUDON rappelle que de nouveaux bancs pour le boulodrome et l'étang ont été prévus à l'achat et qu'ils peuvent être installés ce jour-là. Des devis sont en cours.

Il est dit que :

Vu l'état des murs de la salle communale de Mittelschaeffolsheim,

Vu la journée citoyenne du 02 avril 2016,

M. le Maire propose l'achat de peinture et du matériel servant à son application. Didier GRUBER soumet à l'assemblée les différentes offres :

- Bricoman : 458,40 € avec ponceuse
- Couleurs d'alsace : 574 € sans ponceuse
- Castorama : 519 € avec ponceuse et peinture de meilleure qualité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ l'achat de peinture et de matériel pour la remise en peinture de la salle communale.

APPROUVE le devis de la société Castorama à Lampertheim au prix de 432,81 € HT soit 519,37 € TTC

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR.

Et que :

Vu l'absence de clôture à l'étang communal de Mittelschaeffolsheim,

Vu la journée citoyenne du 02 avril 2016,

M. le Maire propose l'achat de matériel pour la mise en place d'un grillage et de ses poteaux. Didier GRUBER soumet à l'assemblée les différentes offres :

- Bricoman : 1437, 90 € + 40 € de livraison (clôture basse et peu de poteaux prévus).
- Castorama : 1 826 € (Grillage 1m80 ; 75 poteau 2m25, big bag de gravier, béton, livré).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ l'achat de matériel pour la mise en place d'une clôture à l'étang communal de Mittelschaeffolsheim.

APPROUVE le devis de la société Castorama à Lampertheim au prix de 1521,77 € HT soit 1826,13 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR.

h. Suppression de la ligne téléphonique de la salle

M. le Maire informe qu'une ligne téléphonique avait été mise en place suite à l'occupation de la salle par le

périscolaire.

Vu la construction de l'école et de l'accueil périscolaire « La Rose des Vents » à Donnenheim, cette ligne n'est plus utile. Le coût de cet abonnement représente 43,48 € tous les 2 mois, soit 260,88 € par an.

M. le Maire propose de procéder à la résiliation de cette ligne.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR.

i. Local Pompiers Bilwisheim

M. le Maire rappelle que les 4 communes disposent d'un Centre de Première Intervention.

Il est précisé que la commune de Bilwisheim met à disposition le local et que le SDIS paie uniquement les frais (eau, électricité, chauffage).

La commune de Bilwisheim a construit un hangar pour les ateliers municipaux, et souhaite raser le local pompier actuel.

M. le Maire signale que si la commune supprime la caserne, des frais supplémentaires s'ajouteront pour les communes.

Le maire de Bilwisheim serait prêt à mettre le local des pompiers dans le local technique. Une réunion est prévue la semaine prochaine.

Pour information, il y a 3 officiers et 12 sapeurs-pompiers vétérans de Mittelschaeffolsheim. La commune de Mittelschaeffolsheim verse pour cela 5498 € par an au SDIS.

Le Conseil Municipal en a pris note.

j. Visite pastorale – Evêque auxiliaire Christian KRATZ le 26/02/2016

M. le Maire informe l'Assemblée que l'Evêque auxiliaire Christian KRATZ sera présent à 20h00 à l'Eglise de Mittelschaeffolsheim afin d'échanger avec la population.

Le Conseil Municipal en a pris note.

k. Gîte Anne GENG

M. le Maire informe de l'ouverture du gîte n°2167 par Mme Anne GENG et fait circuler le descriptif du gîte. Il est classé 2 épis, peut être occupé par 5 personnes simultanément et possède 2 chambres.

Le Conseil Municipal en a pris note.

l. Permis de construire en face de l'Eglise

M. le Maire informe qu'une demande de déclaration préalable a été demandée pour l'aménagement de 3 logements au 6 rue Principale. L'ATIP a refusé cette demande le 29 janvier 2016 car elle comporte des éléments modificatifs qui correspondent à une demande de permis de construire et non à une déclaration préalable.

Le Conseil Municipal en a pris note.

m. Diverses dates de commissions : voirie, GEMAPI, bâtiments communaux

- Concernant le dossier de la réaffectation des bâtiments communaux, M. KOCH remplace M. DELRUE au CAUE. Il a pris contact avec M. le Maire et sera présent lundi 22/02 à 14h00 afin de faire un tour des différents bâtiments. La commission spécifique bâtiments aura lieu le 07 mars à 19h30 en présence de M. KOCH.
- GEMAPI : la commune a donné la compétence au SDEA. Ce dernier est en train de faire une étude sur les projets en cours. Pour l'instant, seules des études ont été réalisées. La commune n'avait entrepris aucun travaux.
- Le projet de la rue des Peupliers est à lancer rapidement. Dossier de demande de subvention DETR à

terminer avant le 31 mars, mais ce délai ne pourra être tenu.

- Insonorisation de la salle : le devis pour l'isolation phonique des puits de lumière et l'ajout de contacteurs aux portes et fenêtres est en attente.

Nicolas LAUGEL demande des nouvelles des projets de ralentisseurs pour la rue de Mittelhausen et la rue d'Olwisheim.

M. le Maire signale que les chicanes sont du ressort de la Communauté de Communes, et que vu la conjoncture actuelle, ce projet est reporté. La commission voirie doit se réunir cette année afin de proposer différentes possibilités.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordé, M. le Maire lève la séance à 23h00 en remerciant l'ensemble des membres pour leur participation.

Signatures :

Le Maire :

Alain WACK

Les Adjoints :

Martine CLAUDON

Didier GRUBER

Laurette DIEBOLD

Les Conseillers :

Sophie DOLLINGER

Fabien GINSS

Doris HEILIG

Mathieu KIEFFER

Stéphanie KUHLMANN

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN

Régis NIEDERLAENDER